

SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1968-1969

Annexe au procès-verbal de la séance du 7 mai 1969.

RAPPORT

FAIT

au nom de la Commission des Affaires sociales (1) sur la proposition de loi ADOPTÉE AVEC MODIFICATIONS PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE EN DEUXIÈME LECTURE tendant à porter à quatre semaines la durée minimum des congés payés annuels,

Par M. Hector VIRON,

Sénateur.

Nota. — Ce document a été publié au *Journal officiel* du 8 mai 1969. (Compte rendu intégral de la séance du Sénat du 7 mai 1969, page 226, 1^{re} colonne.)

(1) Cette commission est composée de : MM. Lucien Grand, président ; Léon Messaud, Roger Menu, Marcel Lambert, vice-présidents ; François Levacher, Hubert d'Andigné, Georges Marie-Anne, secrétaires ; Pierre Barbier, Hamadou Barkat Gourat, Jean-Pierre Blanchet, Raymond Bossus, Pierre Bouneau, Joseph Brayard, Martial Brousse, Pierre Brun, Mme Marie-Hélène Cardot, MM. Charles Cathala, Roger Courbatère, Louis Courroy, Marcel Darou, Michel Darras, Abel Gauthier, Mme Marie-Thérèse Goutmann, MM. Jean Gravier, Louis Guillou, Marcel Guislain, Jacques Henriet, Arthur Lavy, Bernard Lemarié, Henry Loste, Jean-Baptiste Mathias, Marcel Mathy, Jacques Maury, André Méric, Paul Piales, Alfred Poroï, Eugène Romaine, Charles Sinsout, Robert Soudant, Marcel Souquet, Henri Terré, René Travert, Robert Vignon, Hector Viron, Raymond de Wazières.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (3^e législ.) : 1^{re} lecture : 104, 698, 518, 732 et in-8° 133.
(4^e législ.) : 2^e lecture : 48, 630 et in-8° 110.

Sénat : 1^{re} lecture : 138, 179 et in-8° 77 (1967-1968).
2^e lecture : 155 (1968-1969).

Congés payés. — Code du travail - Apprentissage - Jeunes.